

## Compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2018

Présents : M. Santamarta, Maire ; Mme Cayre, M.Colombel ; Mme Daubet; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Gil, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Naville, Mme Verger, M. Ruebenthaler ; M. Sune; M. Gouygoux, Mme Laval, M.Verdier,  
Absents : Mme Fournier Bourgeade donnant pouvoir à M.Gouygoux , Mme Vergnes, donnant pouvoir à Mme Verger

M le maire informe qu'il doit ajouter 2 points à l'ordre du jour. Ces 2 points ont déjà été présentés au conseil mais doivent faire l'objet d'une délibération.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M.Verdier.

2. **Approbation du P.V de la séance précédente** :

M.Gouygoux conteste la rédaction de ses propos remplacer : « *M.Gouygoux demande que la commission des bâtiments s'occupe de la liste des travaux à l'école élémentaire* » par : « *M.Gouygoux demande que la commission des bâtiments se réunisse pour les travaux de l'école élémentaire* ».

M.Gil demande à ce que ses propos soient intégralement rapportés tels qu'envoyés le 16-11-2018 à Mme Cayre : « *certes le projet de réfectoire présenté est très bien monter mais je garde mon utopie et trouve dommage qu'on soit incapable de partager nos compétences enfin de poursuivre notre partenariat avec le conseil général afin de réaliser un futur réfectoire commun. Je maintiens le fait que le réfectoire de l'élémentaire est à mes yeux prioritaire et quitte à faire le premier autant aller jusqu'au bout et lancer le second en le portant sur le budget 2019.* »  
« *le projet de réfectoire présenté est très bien monteré mais je garde mon utopie et trouve dommage qu'on soit incapable de partager nos compétences etenfin de poursuivre notre partenariat avec le conseil général afin de réaliser un futur réfectoire commun. Je maintiens le fait que le réfectoire de l'eélémentaire est à mes yeux prioritaire et quitte à faire le premier autant aller jusqu'au bout et lancer le second en le portant sur le budget 2019.* »

Mme Cayre répond qu'en tant que secrétaire, elle ne peut pas écrire les propos qui se tiennent dans un intense brouhaha. Et qu'elle n'a pas entendu clairement. Elle a demandé à M.Verdier de contrôler l'enregistrement pour essayer de dégager les paroles de M.Gil, mais M.Verdier a refusé. M.Tesseyre et M le maire ont également constaté à quel point l'enregistrement de cette partie de la séance est inaudible. Mme Cayre n'accepte pas d'ajouter cette phrase à ce compte-rendu du 8 novembre, mais propose à M.Gil de l'apporter en informations diverses de ce conseil. Elle demande aux conseillers de ne pas parler tous à la fois. Elle ne fera désormais que des comptes-rendus synthétiques, ainsi que la loi l'y autorise.

M.Bouquié quitte la séance.

**Vote** : pour : 11 contre : 75 (Gil, -Verger, -Vergnes,- Gouygoux, -Fournier Bourgeade, -Laval, -Verdier)

3. **Présentation du PCS de la commune** :

Une présentation rapide par vidéo-projection est faite aux conseillers municipaux par Mme Dena, chargée de l'urbanisme. Aux termes de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, les communes ayant comme Martel des risques inondations et dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPNR) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou Plan Particulier contre les Risques Inondation (PPRI), avaient obligation avant le 29 décembre 2008 d'établir un PCS.

Dès 2007, la Commune de MARTEL a mis en place ce document qui est un outil de gestion de crise du Maire, applicable en cas d'évènements majeurs survenant sur le territoire de la commune dont les conséquences sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens. Il a donc pour objet d'assurer la protection de la population et de l'aider en cas de situation dangereuse. Il définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus tels que les risques :

- NATURELS (phénomènes climatiques extrêmes : inondation, tempête, neige, grand froid et canicule)
- SANITAIRES (épidémies et pandémies...)
- PERTURBATIONS DE LA VIE COLLECTIVE (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, attentats...)
- ACCIDENTS de TOUTES NATURES : (technologiques avec rupture de barrage, nucléaires, transport matière dangereuse ou pas, Incendie...)

C'est un **document opérationnel, réservé à l'usage du Maire et des personnes désignées par celui-ci.**

Il **complète et appuie** les actions des services de secours, de sécurité et de santé publics de l'État et du département.

Il organise les **actions de solidarité communale.**

Le PCS doit être en permanence mis à jour face à de nouveaux risques (tels que les attentats...), des changements dans l'organisation ou pour identifier de nouvelles infrastructures ou population.

Le PCS est un document mais c'est surtout le résultat d'un travail en commun, d'information, de réflexion, de formalisation de données le plus souvent déjà connus et disponibles mais éparses ou incomplètes.

Une mise à jour est donc nécessaire régulièrement. La dernière a donc été réalisée en 2018 par les services.

Parallèlement au PCS un document d'information **destiné au public**, appelé « Guide des bons réflexes » avait été élaboré et distribué à la population en 2009. Il reprend l'ensemble des risques auxquels la population peut être confrontée, les systèmes d'alerte mis en place ainsi que les conseils de comportement selon chaque type de risques.

Ce document rebaptisé **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été mis à jour et revisité en 2018. Il a fait l'objet d'une distribution au public dans le dernier bulletin municipal.

Par son bulletin municipal, l'affichage et le site internet, **la commune fait appel à des personnes volontaires pour être Relais de Quartier dans le cadre du déclenchement de ce PCS**. Ces personnes doivent bien connaître leur quartier et ses habitants. Élément essentiel du signal d'alerte, la sirène sonnera de nouveau le 1<sup>er</sup> mercredi du mois pour vérification de fonctionnement.

#### 4. Tarifs régies municipales :

Les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu et les propositions de la commission économie.

Mme Daubet présente un bilan chiffré de la saison d'été.

Marchés gourmands : recettes : 2755 € Dépenses 943 €

Bals dépenses : 4631,53 €

Camping : recettes : 18 783,71€ (18 686,62€ en 2017)

Camping-cars : recettes : 6585 €

Marchés : 12 473€ dont forfaits 4275€ et à la place 8198€.

Propositions tarifs régies pour 2019 :

Marché :

- Pas de changement pour les tarifs de la place.
- Tarif branchements électriques : pour un déballage hebdomadaire : vitrine réfrigérée : 15 €/an – camion réfrigéré 30 €/an  
Pour un déballage bihebdomadaire : vitrine réfrigérée : 30€/an – camion réfrigéré : 60€/an

Il est précisé que ces montants ne correspondent qu'à une participation des commerçants à leur consommation électrique fournie par la commune, sachant que leur consommation totale est supérieure.

Les tarifs du camping, de locations de salles et de chapiteau restent inchangés.

Pour les camping-cars : tarif 5 €/jour du 15 avril au 15 octobre.

Camions de déballage : 60€/déballage

Pour les terrasses :

- Maintien des tarifs autour de la halle (55 €/m<sup>2</sup>/an) : **Vote : pour : 11** **contre : 7**
- Unification du tarif place Météyé et Rue Droite (35 €/m<sup>2</sup>/an) : **Vote : pour : 9** **contre : 3** (Gouygoux, -Fourmier Bourgeade, -Gil) **abstention : 6**
- Autres rues : proposition : 24 €/ m<sup>2</sup>/an : **Vote : pour : 15** **contre : 3** (Gouygoux, -Fourmier Bourgeade, -Gil)
- Chevalet : proposition : 24 €/an **Vote : pour : 15** **contre : 3** (Gouygoux, -Fourmier Bourgeade, -Gil)

La commission travaillera à l'actualisation du règlement d'occupation de l'espace public pour les activités commerciales.

#### 5. Convention de restauration avec le Département

La convention de restauration scolaire à passer avec le Collège les 7 Tours via le Département est arrivée à expiration. Une nouvelle convention nous est proposée sur la base du nombre des repas pris par les élèves des écoles maternelle et élémentaire et servis par le Collège. Afin de compenser une partie de la charge de travail supplémentaire résultant de la confection des repas, la Commune de MARTEL doit s'engager à apporter un renfort en personnel calculé en fonction du nombre de repas l'année N-1. Ce renfort s'établit donc à 51H40 par semaine dont 42 heures effectuées par un agent communal et 9H40 par un agent mis à disposition par la Commune de Sarrazac.

M.le maire demande une autorisation à signer :

- Une convention dite de restauration avec le Collège,
- Une convention de répartition des frais liés à l'embauche par la commune de Sarrazac d'un agent mis à disposition à raison de 9h40/semaine

**Vote : pour à l'unanimité**

#### 6. Délibération de soutien au projet de construction d'une cuisine par l'EHPAD

M le maire fait un point sur l'avancement du projet et demande au conseil de prendre une délibération pour soutenir le projet de construction d'une cuisine par l'EHPAD.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **7. Lancement d'une étude de faisabilité pour la restauration de l'ancien bâtiment de l'EHPAD – Propriété communale rue François Grandou.**

Il a été souvent évoqué la nécessité de disposer d'une salle de réfectoire proche de l'école élémentaire ainsi que d'une salle accessible pour l'école de musique, aussi M le maire propose de lancer une étude de faisabilité pour la restauration de l'ancien bâtiment de l'EHPAD, côté rue François Grandou pour ces deux projets.

En effet, pour pouvoir mobiliser des subventions et en particulier de la DETR la commune a besoin d'un estimatif assez précis du montant des travaux à investir.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **8. Projet aire de camping-car parking Monti : dossier demande de subvention**

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'installer à proximité de l'aire de stationnement de campings car du parking Monti, une aire de service et d'installer une barrière à carte facilitant le paiement du droit de place et évitant aux agents régisseurs des heures supplémentaires.

L'aménagement comprendrait outre l'installation d'une borne de service avec station de relevage pour l'évacuation des eaux usées et d'une barrière à carte, un aménagement paysager. Le coût des travaux a été estimé à environ 50 à 55 000€. Ces travaux devraient rentrer dans le dispositif « *Grands Sites Occitanie* » - « *Aménagement et Equipements Touristiques* » bénéficiant d'une aide au titre du volet Axe 5 Amélioration de la qualité d'accueil Plan d'action 2018-2022, au taux de 35% soit 19250€ et 15% de FAST (Département) 8250€. Le reste à charge pour la commune serait de l'ordre de 27 500€ + la TVA. Cette dépense pourrait être financée en grande partie par notre part sur la dotation touristique du Syndicat Martel Montvalent dissous et par les droits de stationnement perçus en 2019.

M le maire demande de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention Grands Sites et FAST.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **9. Projet Amis de Gluges : la confortation et mise hors d'eau Presbytère de Gluges : dossier demande subvention**

Les Amis de Gluges souhaiteraient lancer une opération de restauration et de réhabilitation du Presbytère de Gluges. Après une première tranche d'assainissement, de confortation et de mise hors d'eau, ils envisageraient son aménagement intérieur de façon à pouvoir accueillir des expositions ainsi qu'un espace pour retracer l'Histoire de l'Eglise Romane.

Dans le cadre d'une étude réalisée par Mme Gaëlle Duchêne, architecte du Patrimoine, missionnée par les Amis de Gluges, le coût de cette première tranche est estimé à 118 659,57€ HT.

Ils sont éligibles à une aide du Département au titre de la Sauvegarde du Patrimoine Remarquable au taux de 15% HT soit 17 798,94€. Les Amis de Gluges vont lancer une opération auprès de la Fondation du Patrimoine pour financer le reste du projet. La Commune assurera la maîtrise d'ouvrage en faisant l'avance de la TVA et pourrait apporter un soutien financier de l'ordre de 10 à 15 000€.

M le maire demande l'accord du Conseil afin de votre avis sur ce projet afin de m'autoriser à déposer le dossier de demande d'aide auprès du Département. Il précise que cette position n'entraîne pas l'obligation de la commune à entrer dans le processus de travaux.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **10. Echange de terrain (régularisation) avec M. Champagnac**

Il est apparu que le terrain sur lequel la commune a construit en 1982 le poste de relevage situé au lieu-dit Les Espoujols est resté propriété de M. Champagnac. Aucun acte notarié n'a été passé à l'époque pour régulariser la vente de cette parcelle alors qu'un acte a été passé en 1984 pour l'acquisition d'une bande de terrain pour élargir le chemin de la Serre. M. Michel Champagnac souhaiterait que la situation soit régularisée. Il accepte de donner à la commune le terrain mais en contrepartie demande que la Commune lui cède la parcelle AV 212 qui est un ancien puisard de récupération des eaux pluviales, sans aucune utilité actuelle. M le maire demande votre avis/l'accord du Conseil sur cette régularisation dont les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune.

**Vote : pour à l'unanimité**

## **11. Points supplémentaires à l'ordre du jour**

- **Dissolution du Syndicat Uxellodunum** : la dissolution ayant été acceptée au cours du conseil précédent, il convient aujourd'hui de prendre la délibération qui en accepte les conditions. M le maire donne lecture du modèle de délibération

**Vote : pour à l'unanimité**

- **Cession à Cauvaldor du terrain nécessaire à la construction du gymnase** Après discussion, le Conseil demande que la cession ne concerne que le terrain nécessaire à la réalisation du gymnase et de ses annexes (parking, etc):

**Vote : pour à l'unanimité**

## 12. Rapport commission Culture Tourisme

M.Foltz présente un bilan des activités culturelles et touristiques de la commune, en particulier la perte de fréquentation de la médiathèque et du musée depuis la fin des emplois aidés. Il présente les projets évoque des possibilités d'agrandissement ou de réaffectation de salles de la Raymondie.

## 13. Informations diverses :

- M le maire informe de la situation très préoccupante de la station d'épuration du VVF. Une plainte a été déposée par la Police des eaux pour pollution et manquement aux obligations en matière de traitement des eaux. Il a pu constater l'état de cet équipement qui n'a pas été correctement entretenu depuis 2009. La commune mettra en œuvre les 1eres mesures d'urgence (protocole de gestion, sécurisation des abords, débouchage et remplacement des conduites) et fera faire un diagnostic par le SYDED. Il faudra également installer un système d'auto surveillance. On peut estimer ces 1eres premières dépenses a minima à 12 000€.
- M.Tesseyre informe de la fin des travaux et de la réouverture du CMS.
- M.Tesseyre a continué à négocier une baisse des assurances : pour 2019, l'économie sera de 12 000€.
- M.Gouygoux informe M.Roques qu'il y a un trou chemin de la Serre.
- M.Gouygoux présente un rapide point sur la construction du gymnase.
- M.Gouygoux dit que si la commune prend une motion pour s'opposer à la fermeture de la trésorerie, le trésorier peut continuer à y travailler. M le maire lui répond que cette motion a été prise après la séance du conseil municipal du 21 juin 2018.
- Enfin, M.Gouygoux fait la déclaration suivante au nom des 4 conseillers de l'opposition :  
*« Après vérifications effectuées, les élus de l'opposition ont constaté que l'article 11 du règlement intérieur de la municipalité n'a pas été respecté, ce projet n'ayant pas été discuté en commission, notamment à la commission des bâtiments qui aurait dû en être porteuse.  
Rappel article 11 : « Sauf décision contraire du maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal doit être préalablement étudiée par une commission. »  
- Devant ce non-respect du règlement intérieur, les élus de l'opposition demandent :  
l'arrêt immédiat de ce projet ;  
que des négociations soient engagées auprès du Conseil départemental .pour la création d'une salle de restauration dédiée aux enfants de l'école maternelle. Cette salle, couplée avec le réfectoire du collège, formera ainsi un bloc commun de restauration.  
que soit donné priorité à la réalisation du réfectoire pour l'école élémentaire à la maison de retraite.*
- *Si refus il y a, les élus de l'opposition intenteront un recours auprès de la préfecture avec comme motif, le non-respect de l'article 11 du règlement intérieur ».demande que le projet du réfectoire du pôle enfance soit arrêté car l'article 11 du règlement du conseil municipal n'a pas été respecté (la commission des bâtiments n'a pas été réunie pour ce projet). Il demande une reprise des négociations avec le conseil départemental pour une salle commune avec le collège et un travail en commission pour le projet de réfectoire pour l'école élémentaire. Il menace de déposer une plainte si ses demandes ne sont pas respectées.*
- M le maire distribue aux conseillers un historique des étapes municipales du lancement de ce projet de réfectoire avec les dates des votes en conseil municipal.
- M.Gil informe que Cauvaldor pourrait prêter une salle du gymnase pour l'association des jeunes. Il faudra signer une convention avec Cauvaldor.
- M.Roques rencontrera M.Crouzat du STR pour le ralentissement de la circulation routière dans Martel.
- M. Colombel informe qu'il faut reconduire la convention du TAD avec le Département.
- Mme Cayre informe que le compte-rendu du conseil de RPI a été adressé aux conseillers municipaux.
- Mme Cayre informe que le contrat de M. Lhomond a pris fin. Il a trouvé un emploi pour un mois dans une entreprise agricole.

Fin du conseil à 23 h 43.